

Objet : [plastiweb] Chirurgie et TVA 3
Date : lundi 23 juillet 2012 10:01
De : Bruno ALFANDARI <dr.alfandari@sncpre.org>
Répondre à : plastiweb@esthetique-chirurgie.org
À : <plastiweb@esthetique-chirurgie.org>
Conversation : [plastiweb] Chirurgie et TVA 3

Chers confrères, chères consœurs,

Lors de notre dernière réunion à Bercy concernant les règles d'assujettissement de TVA aux actes médicaux esthétiques nous avons réaffirmé la position des chirurgiens plasticiens pour la poursuite de l'exonération de TVA conformément à nos pratiques.

Nous sommes soutenus en ce sens par nos confrères chirurgiens ORL et chirurgiens Ophtalmologues qui pratiquent également ces actes dans leur sphère de compétence, et plus généralement par tous les médecins présents qui comme nous ont un sens aigu de la déontologie et de la bonne pratique médicale, à savoir:

Pas un acte pratiqué dans notre activité de soin à la personne ne peut être réalisé en dehors d'une indication thérapeutique. Ceci est le fondement même de notre profession de médecin et interdit de facto toute acceptation de TVA dans ce cadre à quelque niveau que ce soit.

L'administration a bien entendu notre position, qui diffère des autres interlocuteurs qu'elle avait rencontrés jusqu'alors et dont les messages discordants avaient pu la conduire vers une doctrine laissant penser qu'une TVA était applicable.

Nous lui avons fait savoir que les chirurgiens plasticiens ne contestent donc pas le rescrit à l'origine de toute cette agitation puisque celui-ci est conforme au droit européen en vigueur et correspond finalement à notre pratique actuelle. En effet c'est ce droit européen qui permet cette exonération de TVA dans nos conditions d'exercice et celui-ci s'impose à notre administration.

Nous avons donc pris l'engagement de faire retirer un recours contre ce rescrit déposé à tort au nom des plasticiens en association avec certains médecins esthétiques et des dermatologues bien mal conseillés.

Ce geste d'apaisement est évidemment important pour reprendre des discussions sereines entre responsables soucieux d'aboutir à une issue respectueuse de toutes les parties.

En attendant, nous avons demandé que l'administration stoppe ou diffère les contrôles d'autant que ceux-ci sont parfois basé sur une interprétation erronée du rescrit.

Nous avons convenu qu'il fallait poursuivre avec l'administration ce travail d'explication et d'information sur notre pratique pour qu'aucun malentendu ne persiste lors des vérifications fiscales dans nos cabinets.

Dans le même temps nous continuons la discussion avec le cabinet du ministre pour arrêter cette agitation bien inutile.

Nous vous rappelons d'ailleurs que nous avons toujours besoin de chacun de vous pour constituer notre argumentation de fond:

L'ensemble des articles (scientifiques et /ou de vulgarisation), cas cliniques, témoignages, film, livres etc... qui permettent acte par acte d'étayer leur finalité thérapeutique. Ceux ci ne doivent pas seulement être psychologiques ou sociaux mais aussi curateurs dans les indications de correction de traumatisme ou d'altérations liées à l'âge, au modification de poids, au post-partum, à la ménopause, aux cancers, etc...

Tous vos documents doivent être envoyés à cette adresse mail :

TVA@sncpre.org (pour les documents électroniques ou scannés), le reste (revue, livre, documents papiers divers au 26 rue de Belfort à Courbevoie, siège du syndicat (avant le 3 ou après le 23 aout).

Nous comptons sur vous.

Bien Syndicalement.

Sébastien GARSON
Secrétaire général SNCPRE

Bruno ALFANDARI
Président SNCPRE

ATTENTION: Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive des adhérents du Syndicat national de la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.